

Entretenir une PAC dont la charge en fluide frigorigène est < à 5 t. éq. CO₂

PACI-11

NOUVEAU

VOTRE BÉNÉFICE

Développez votre activité de maintenance sur un marché dynamique et en plein essor : la pompe à chaleur Air/Eau

OBJECTIFS

À l'issue de cette formation, les stagiaires sont capables de :

- **appliquer** une procédure d'entretien conformément à l'arrêté du 24 juillet 2020 relatif à l'entretien des PAC dont la charge en fluide frigorigène est < à 5 t. éq. CO₂
- **relever** les mesures clés d'une opération d'entretien



Public concerné

Installateurs et techniciens de maintenance appelés à réaliser des entretiens PAC **sans attestation d'aptitude** à la manipulation des fluides frigorigènes



Prérequis

Il est indispensable d'avoir des connaissances en chauffage central et il est recommandé d'avoir une habilitation électrique



Parcours conseillé

PACI-10 > **PACI-11**



Nombre de participants

8 maximum par session



Durée

1 jour, soit 7 heures



Tarif par stagiaire

390€ HT, soit 468€ TTC



Moyens d'encadrement

Formateurs aux compétences techniques spécifiques métier et aptitude pédagogique



Modalités d'évaluation

Contrôle en cours de formation / Validation des acquis / Attestation de formation

PROGRAMME

- Point réglementation
- Directive F-Gas
- Décret maintenance (juillet 2020)
- Les éléments constituant d'une pompe à chaleur air/eau
 - Mise en situation 1 : Compréhension du matériel installé
 - Mise en situation 2 : Prise en main des interfaces machines
- Procédure d'entretien
 - Mise en situation 3 : Fiche de maintenance
 - Mise en situation 4 : Relevé de fonctionnement

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Exercices pratiques

- Mise en situation réelle sur les gammes pompes à chaleur Air/Eau split et monobloc
- Utilisation d'appareils de mesures
- Contrôle de fonctionnement et relevé de température et de grandeurs électriques

Apports théoriques

- Recherche documentaire
- Supports de formation remis aux stagiaires



Les + de cette formation

- Formation principalement axée sur des mises en situation réelle
- Travaux pratiques par petits groupes de 3 personnes maximum

* L'attestation d'aptitude est obligatoire pour mettre en service une PAC split

atlantic

Pour plus d'informations : ☎ 04 72 10 27 69 • www.atlantic-pros.fr > FORMATION

CESC, organisme de formation déclaré sous le n°84 69 17827 69 • SIRET : 479 739 260 00012
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat